

Placements  
Immobilier  
Prévoyance  
Retraite

*La signature  
du conseil patrimonial*

A X Y N E  
*finance*

## **L'investissement dans l'art**



**fin'art**  
CONSULTING

**10 octobre 2013**

[www.axynefinance.fr](http://www.axynefinance.fr)

réactivité  
expertise  
synergie  
indépendance  
performance ré

28 rue Jean Claret - La Pardieu  
F- 63000 Clermont-Ferrand  
128 rue de la Boétie F- 75008 Paris  
Tél: +33 (0)6 80 81 73 63 / +33 (0)6 77 24 40 69

# Présentation d'Axyne Finance

Création du cabinet en 2007

Conseil indépendant en gestion de patrimoine et gestion financière



## **Eric BORIAS, Associé fondateur**

Ingénieur, Economiste : plus de 25 ans d'expérience en **gestion financière** et sur les marchés financiers.

Ex Directeur de la Gestion Financière et de Trésorier dans plusieurs établissements bancaires.

Maître de conférence : économie internationale, marchés de capitaux.



## **Laurent CORNET, Associé fondateur**

Master2 en Gestion de Patrimoine, DESS Bancassurance, 16 ans d'expérience en **gestion de patrimoine**.

Spécialité = ingénierie fiscale, financière et juridique.

Gestion globale du patrimoine (privé et professionnel).

Il enseigne la fiscalité, la transmission, l'approche patrimoniale



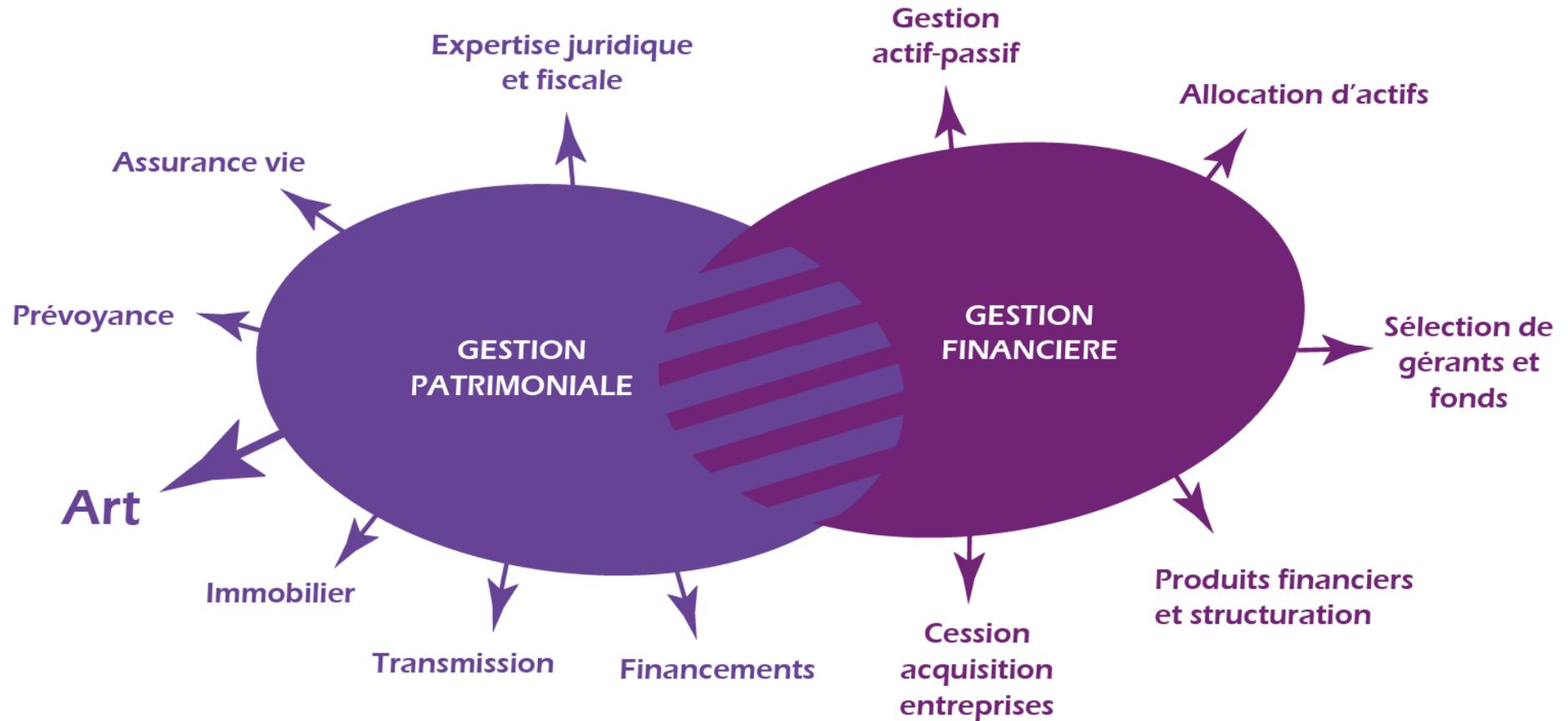
## **Delphine Augé, conseiller patrimonial**

Master d'ingénierie patrimoniale.

Spécialisée dans le domaine de la **retraite** et de la **prévoyance**.

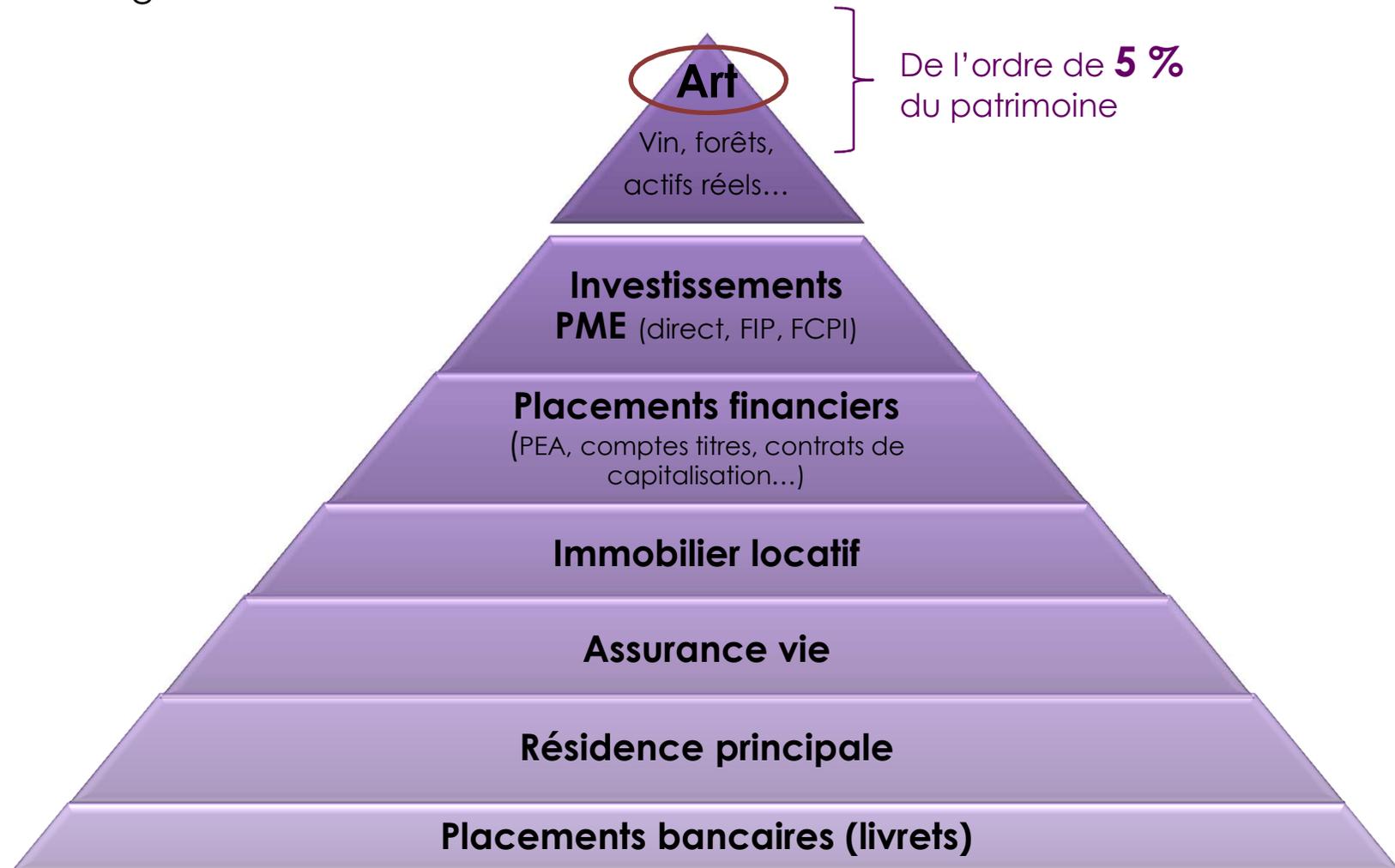
# Présentation d'Axyne Finance

Les domaines d'expertise = une approche **pluridisciplinaire**



# L'art au sein du patrimoine

- Une démarche de diversification patrimoniale originale
- Un actif tangible



# Les atouts de l'investissement dans l'art ?



# Fiscalité des œuvres d'Art

Comment se situe l'art dans le contexte de raréfaction des avantages fiscaux ?

## Art & particuliers

ISF	Succession	Plus values de cession	Mécénat
<p><b>exonération de 100 %</b></p> <p>(sous conditions)</p>	<p><b>Évaluation</b> selon la <b>valeur</b> mentionnée dans les <b>contrats d'assurance</b></p> <p>Certaines œuvres peuvent être incluses dans le forfait de 5% des meubles meublants</p> <p><b>Dation en paiement.</b> Le contribuable peut remettre une œuvre d'art à l'Etat pour acquitter les droits de succession</p> <p>Transmission de la main à la main</p>	<p><b>Forfait de 5%</b> du prix de la vente</p> <p><b>OU</b> imposition de la PV au taux de <b>19 % + PS de 15,5 %</b> (abattement sur la PV de 10 % / an au-delà de 2 ans de détention <b>exonération totale</b> après <b>12 ans</b>).</p> <p>Toutes les cessions à titre onéreux sont visées par l'imposition forfaitaire, il peut s'agir de <u>vente, d'apport ou d'échange de biens.</u></p> <p><u>Sont exonérées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les cessions à titre onéreux n'atteignant pas <b>5 000 €</b></li><li>• Les cessions au profit de certains musées ou bibliothèques publiques ;</li><li>• La cession ou l'exportation par les artistes de leurs propres œuvres s'ils en ont la propriété depuis l'origine.</li></ul>	<p>Soutien matériel apporté à des <b>organismes d'intérêt général</b> dédiés à l'art, grâce à un <b>don.</b></p> <p>La <b>réduction d'impôt (IR)</b> est égale à <b>66 %</b> des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.</p> <p><b>Réduction d'ISF de 75%</b> du don réalisé</p>

# Fiscalité des œuvres d'Art

## Art & particuliers

### Imposition / plus-values de cession des objets d'art – choix du régime d'imposition ?

- M et Mme MUNCH ont acquis une sculpture en 2008 pour 28 000 €
- Ils revendent cette œuvre d'art en 2012 pour un prix de **37 000 €**
- Aucun frais de restauration n'a été engagé sur l'œuvre

	Imposition à la taxe forfaitaire de 5%	Option pour le régime des plus values sur biens meubles
Prix d'acquisition	28 000 €	28 000 €
Frais d'acquisition (au réel)	n.a.	+ 2 600 €
Frais de restauration (au réel)	n.a.	0 €
Prix d'acquisition majoré	n.a.	30 600 €
Prix de cession	37 000 €	37 000 €
Plus value brute	n.a.	6 400 €
Abattement pour durée de détention (4 ans = <b>20 %</b> )	n.a.	- 1 280 €
Plus value nette	n.a.	5 120 €
Imposition totale (taux forfaitaire + Prélèvements socx)	1 850 €	1 766 €
<b>Taux moyen d'imposition</b>	<b>5 %</b>	<b>4,77 %</b>

# Fiscalité des œuvres d'Art

## ART & Entreprise

Le **mécénat** d'entreprise est favorisé par deux mesures fiscales :

### Déduction du résultat imposable

L'entreprise qui achète une œuvre originale d'artiste vivant **déduit** son **montant d'acquisition** sur **5 ans** du résultat imposable

Article 238 Bis AB du CGI

### Réduction d'impôt

Lorsqu'une entreprise fait un **don** à un **organisme d'intérêt général**, elle bénéficie d'une **réduction** de l'**IS**.

**Réduction d'impôt** est égale à **60 %** du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T., avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

# En résumé

- 📖 **Classe d'actifs** à part entière
- 📖 Potentiel de **plus-value**
- 📖 Notion de **plaisir** – de culture
- 📖 **Fiscalité** encore attractive
- 📖 **Investissement** sur le moyen/long terme
- 📖 **Connaissance** du marché indispensable





**fin'art**  
CONSULTING

*La Financière de l'Art*

# INVESTIR DANS L'ART

*Encadrez vos investissements en art & Valorisez votre patrimoine artistique*

## *Nos Conseils*

Ne pas consacrer plus de 5 % de son patrimoine global à l'art

Sélectionner le chef d'œuvre d'un artiste de second plan plutôt qu'une œuvre moyenne d'un grand maître

Préférer une œuvre majeure à plusieurs œuvres de qualité moyenne

Acquérir les artistes à contre-courant et à l'instar des artistes trop spéculatifs

*Une multitude de Niches et... d'Opportunités*

**Art Ancien**

*Rubens, Boucher, Brueghel ...*



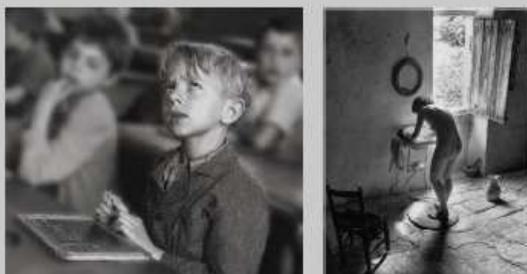
**Art Moderne**

*Renoir, Chagall, A. Marquet, Boudin ...*



**Photographie**

*R. Doisneau, W. Ronis, E. Boubat ...*



**Art Contemporain**

*J. Koons, G. Mathieu, P. Soulages ...*



# PORTFOLIO



*Authenticité, Provenance & Qualité vérifiés par Fin'Art Consulting*

*- Les œuvres sont vendues avec leur certificat d'authenticité -*

*Exemple d'œuvres pouvant être présentées à la vente. Œuvres et prix à titre indicatif*

< 5 000 €



<b>Artiste</b>	Willy RONIS
<b>Titre</b>	<i>Les Amoureux de la Bastille</i>
<b>Date</b>	1957
<b>Technique</b>	Tirage original au gélatino-bromure d'argent
<b>Format</b>	30 x 40 cm
<b>Note</b>	Tirage postérieur Signé par Willy Ronis au recto en bas à droite
<b>Provenance</b>	Collection particulière

< 5 000 €



<b>Artiste</b>	Francesco GUARDI
<b>Titre</b>	<i>Vue animée de la place Saint Marc</i>
<b>Date</b>	XVIII <sup>ème</sup> siècle
<b>Technique</b>	Gouache sur papier
<b>Format</b>	10,5 x 17,5 cm
<b>Note</b>	Annoté et signé au verso à la plume et encre brune
<b>Provenance</b>	Collection particulière

< 7 000 €



Artiste	ERRÒ
Titre	<i>Snowman with acrobats</i>
Date	2011
Technique	Acrylique sur toile
Format	55 x 38 cm
Note	Signée et daté au dos
Provenance	Collection particulière



**fin'art**  
CONSULTING

*Investir dans l'Art*

< 10 000 €



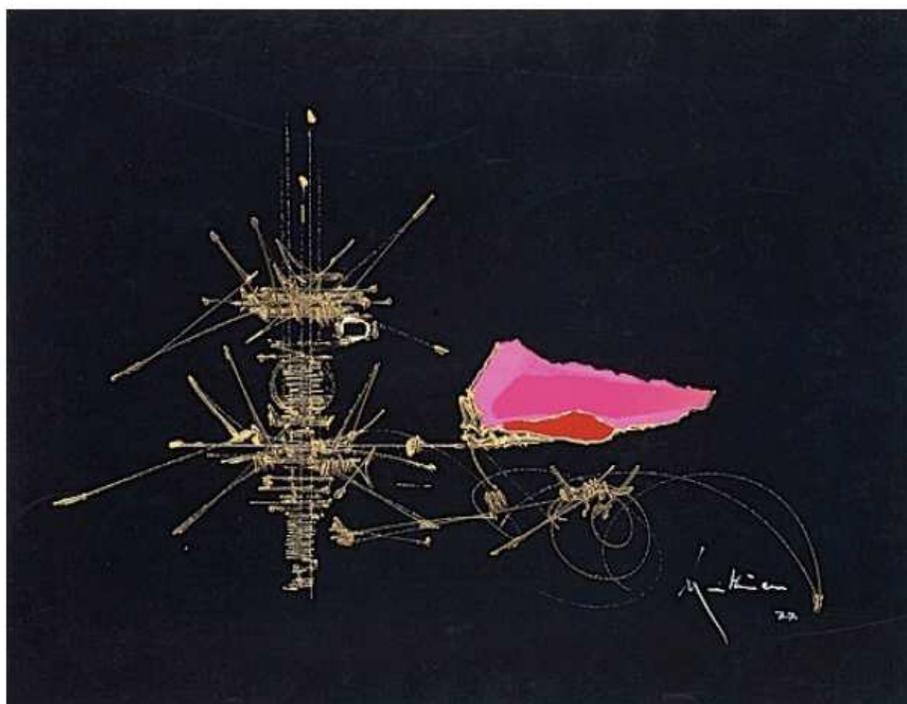
<b>Artiste</b>	Hans HARTUNG
<b>Titre</b>	<i>Composition</i>
<b>Date</b>	1956
<b>Technique</b>	Lavis d'encre de Chine sur papier
<b>Format</b>	26,5 x 20 cm
<b>Note</b>	Signé au dos
<b>Provenance</b>	Collection particulière

< 20 000 €



<b>Artiste</b>	CESAR
<b>Titre</b>	<i>Compression de canettes</i>
<b>Date</b>	1962
<b>Technique</b>	Sculpture, canettes compressées
<b>Format</b>	31 x 15 x 15 cm
<b>Note</b>	Signé
<b>Provenance</b>	Collection particulière

< 20 000 €



Artiste	Georges MATHIEU
Titre	<i>Composition</i>
Date	1977
Technique	Gouache or et collage sur cartoline noire
Format	50 x 76 cm
Note	Signé et daté en bas à droite « Mathieu 77 »
Provenance	Collection particulière

< 30 000 €



**Artiste** Paul SIGNAC  
**Titre** *Concarneau*  
**Date** 1827  
**Technique** Aquarelle sur papier  
**Format** 29 x 39 cm

**Note** Signée et datée en bas à gauche  
**Provenance** Collection particulière

< 70 000 €



<b>Artiste</b>	Camille CLAUDEL
<b>Titre</b>	<i>La petite châtelaine, natte tordue</i>
<b>Date</b>	1892 - 1896
<b>Technique</b>	Bronze, patine acajou nuancé
<b>Format</b>	HT. 31 cm / L. 27,5 cm
<b>Note</b>	Fonte posthume par Delval. Signé au dos
<b>Provenance</b>	Collection particulière

< 300 000 €



<b>Artiste</b>	Pierre-Auguste RENOIR
<b>Titre</b>	<i>Portrait de jeune fille au chapeau de paille</i>
<b>Date</b>	1906
<b>Technique</b>	Huile sur toile
<b>Format</b>	30,5 x 20 cm
<b>Note</b>	Signé en haut à droite
<b>Provenance</b>	Collection particulière



fin'art  
CONSULTING

Fin'Art Consulting est une société de services spécialisée dans **l'Investissement en Art & la Gestion de Patrimoine Artistique.**

Sa mission consiste à **encadrer les transactions**, proposer des solutions spécifiques liées à la gestion, la valorisation, la défiscalisation et l'arbitrage des œuvres d'art : achat-vente, recherches sur demande, conservation, assurance, inventaire, estimation, etc.

Les clients de nos partenaires bénéficient d'un accompagnement complet et sur-mesure **tant à l'achat qu'à la revente** d'œuvres d'art et ce durant toute la durée de leur détention.



**Indépendance :** Les estimations de valeur sont réalisées par un expert indépendant. Nous intervenons en amont du marché et sélectionnons la solution la plus adaptée à vos besoins : vente aux enchères, vente de gré à gré (vente à des collectionneurs, musées, fondations, etc)

**Transparence :** Nous fournissons à nos clients des informations sur la cote des artistes et les informons des tendances économiques liées à ces derniers. Nous assurons la traçabilité des œuvres et leur provenance.

**Confidentialité :** C'est l'une de nos exigences principales lorsque nous travaillons pour nos clients, qu'ils soient institutionnels (CGPI, banques, établissements financiers) ou privés.

# le journal de l'éco.fr



J'aime 15 Tweeter

Etudes, conseil, expertise



**Axyne Finance : Investir dans l'art, un placement judicieux pour les entreprises !**

27 nov. 2013



Le cabinet Axyne Finance vient d'organiser une conférence sur le thème de « l'investissement dans l'art » à la galerie d'art moderne de Chamalières. En présence de Monsieur le Maire, de l'adjointe à la Culture et du directeur artistique, les différents intervenants sont revenus sur les nombreux avantages de ce type d'investissement qui, contrairement aux idées reçues, n'est pas réservé à une élite.

« On imagine que l'investissement dans l'art nécessite des capitaux importants alors que la moyenne des transactions en 2011 était de 15 000 €. Des entreprises peuvent même acquérir des œuvres d'art comme des photographies pour des montants autour de 2 500 à 3 000 € », souligne Eric Borias, gérant associé au sein d'Axyne Finance. Cette structure spécialisée en conseil patrimonial possède des bureaux à Paris et à Clermont-Ferrand : « Nous sommes conseillers en investissements financiers. Notre éventail est assez large. Cela va de la gestion patrimoniale à des placements plus complexes tout en gardant à l'esprit qu'il faut diversifier ces actifs dans une gestion globale. »

La première partie de la conférence concernant les avantages fiscaux de ce type d'investissement était assurée par Monsieur Laurent Cornet, associé au Cabinet Axyne Finance et par Madame Delphine Brochand, conseillère en investissement dans l'art et fondatrice de Fin'Art Consulting. La deuxième partie était consacrée à la présentation d'œuvres d'art spécialement sélectionnées pour l'occasion. La conférence s'est clôturée par des questions-réponses entre le public et les intervenants, soit 80 personnes au total, aussi bien des chefs d'entreprises que des artistes venus pour mieux connaître l'aspect fiscal de leurs œuvres. « Faut-il avoir une connaissance très poussée du marché de l'art pour acheter une œuvre ? C'est une des questions qui est revenue très souvent lors de la

conférence. Il ressort que solliciter l'avis d'un expert peut éviter bien des déconvenues » ajoute encore Eric Borias.

Acheter une œuvre d'art peut-il se révéler être une bonne affaire pour une entreprise ? Tout dépend de l'objectif fixé. Il peut s'agir d'un achat-plaisir sans s'inquiéter réellement d'une revente ultérieure mais l'on peut aussi envisager une revente sur le marché en réalisant au passage



une plus-value. « L'avantage pour un chef d'entreprise d'investir dans l'art aujourd'hui est par exemple de pouvoir exposer au sein de sa société et de faire de la location d'œuvres. Le prix de la location pourra venir en déduction de ses charges. De plus, c'est une opportunité pour le chef d'entreprise de communiquer aussi bien en interne qu'en externe grâce à ces expositions. C'est une communication dite sociétale qui permet aussi de donner un sens à l'entreprise. »

Autre avantage non négligeable, les œuvres d'art ne sont pas soumises aujourd'hui dans l'assiette de l'ISF. Cette mesure permet aussi à des œuvres qui pourraient être achetées par des acquéreurs étrangers de rester sur le territoire français. Eric Borias revient aussi sur les exonérations de taxes : « En fonction de la durée de détention d'une œuvre, il existe une exonération totale à partir de 12 ans de détention. C'est assez proche de l'immobilier au niveau des plus-values. Les entreprises profitent aussi de réduction d'impôts dans le cadre du mécénat d'art. »

Investir dans l'art aujourd'hui est pour une entreprise un bon placement de diversification. Il faut y consacrer entre 5 et 10 % d'un patrimoine. Mais pour les personnes aguerries et déjà au fait du marché, cela peut représenter beaucoup plus, certains allant jusqu'à 20 ou 30 %. Il faut être vigilant. Nous avons vu des œuvres qui sont montées très fortement sur le marché tout simplement parce que des investisseurs faisaient monter les prix et parfois la côte d'un artiste a pu baisser significativement. Finalement, c'est assez proche d'un marché financier. Mieux l'on va sélectionner son achat et mieux l'on va pouvoir s'assurer une éventuelle plus-value.

Quoi qu'il en soit et comme le souligne Delphine Brochand, de Fin'Art Consulting, l'art a toujours fasciné et existe depuis la nuit des temps. Il faisait déjà l'objet de troc sous l'antiquité gréco-romaine. « Au XXI<sup>e</sup> siècle, il apparaît désormais comme un précieux outil de diversification de son patrimoine dont il serait dommage de se priver... »

*Un publi-rédactionnel du Journal de l'éco  
Thomas Fauveau*

**En savoir plus :**

[www.axynefinance.fr](http://www.axynefinance.fr)

[www.finart-consulting.com](http://www.finart-consulting.com)

Placements  
Immobilier  
Prévoyance  
Retraite

*La signature  
du conseil patrimonial*

A X Y N E  
*finance*

Siège social : 128 rue de la Boétie F- 75008 Paris  
Bureaux : 28 rue Jean Claret - La Pardieu  
F- 63000 Clermont-Ferrand  
Tél : +33(0)4 69 98 10 10 / Fax : +33(0)4 69 98 10 11

**Eric BORIAS**

Tél : +33 (0)6 80 81 73 63

**Laurent CORNET**

Tél : +33 (0)6 77 24 40 69

**Delphine Augé**

+ 33 (0)4 69 98 10 10

[www.axynefinance.fr](http://www.axynefinance.fr)

[contact@axynefinance.fr](mailto:contact@axynefinance.fr)

réactivité  
expertise  
synergie  
indépendance